

AVANT-PROJET ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE FOURDRINOY

Édito

Les éoliennes font partie depuis 10 ans de notre environnement, avec le projet implanté sur la commune voisine de Saisseval. Les élus de Fourdrinoy ne s'étaient pas depuis interrogés sur les potentialités de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune. Le remembrement et la crise du COVID ne permettaient pas d'étudier sereinement cette éventualité. Deux raisons nous conduisent aujourd'hui à lancer cette réflexion.

En premier lieu, fort est de constater que le changement climatique s'accélère. Nous avons ainsi pu observer ses conséquences dramatiques au cours des derniers mois : baisse de la ressource en eau, incendies, phénomènes climatiques dévastateurs... Face à ce phénomène planétaire majeur, nous devons rechercher les moyens d'agir, en faveur des générations futures. Les collectivités locales, chacune à leur niveau, sont ainsi encouragées à s'impliquer dans la transition énergétique.

À ce titre, nous avons reçu au cours des derniers mois plusieurs développeurs privés, intéressés pour étudier la possibilité d'implanter des éoliennes sur la commune. Si dans un premier temps nous avons été réservés, l'approche proposée par une de ces sociétés, VSB Energies Nouvelles, a retenu notre attention. Elle se distingue en raison de la dimension territoriale du projet et de son modèle économique plus favorable en termes de revenus, permettant d'envisager l'avenir et de continuer à investir sans peser sur la fiscalité locale des habitants. Cette société a déjà établi un partenariat avec les communes de Briquemessnil-Floxicourt, Cavillon, Oissy, Ailly sur Somme et Picquigny

qui disposent, comme la nôtre, de potentialités de développement. Ainsi, c'est à une échelle supra-communale que la réflexion va s'engager, dans une logique d'aménagement du territoire, avec l'implication conjointe de toutes ces collectivités.

Si un projet éolien permet de s'inscrire dans la transition énergétique, c'est également un moyen de faire bénéficier notre commune de retombées économiques dans un contexte difficile, pour répondre aux besoins des administrés. Au-delà des retombées classiques (fiscales, foncières), le modèle économique proposé par la société VSB Energies Nouvelles permettrait à la commune de bénéficier de revenus liés à la production d'électricité. En outre, elle serait aux côtés des communes voisines étroitement associée à la gouvernance du projet. C'est un sujet important sur lequel nous reviendrons dans une prochaine lettre d'information.

Pour autant, un projet éolien n'est pas neutre au niveau environnemental et il suscite toujours des interrogations auxquelles il est nécessaire de répondre en toute transparence. Nous nous engageons à informer régulièrement la population et nous initierons une démarche de concertation permettant de mener une réflexion collective sur les conditions de mise en œuvre du projet, d'un point de vue technique et financier. Nous organiserons dès le mois de septembre une permanence publique avec le développeur pour répondre à toutes vos questions. Enfin, des lettres d'information dédiées à ce projet seront régulièrement publiées pour vous permettre d'en suivre l'évolution.

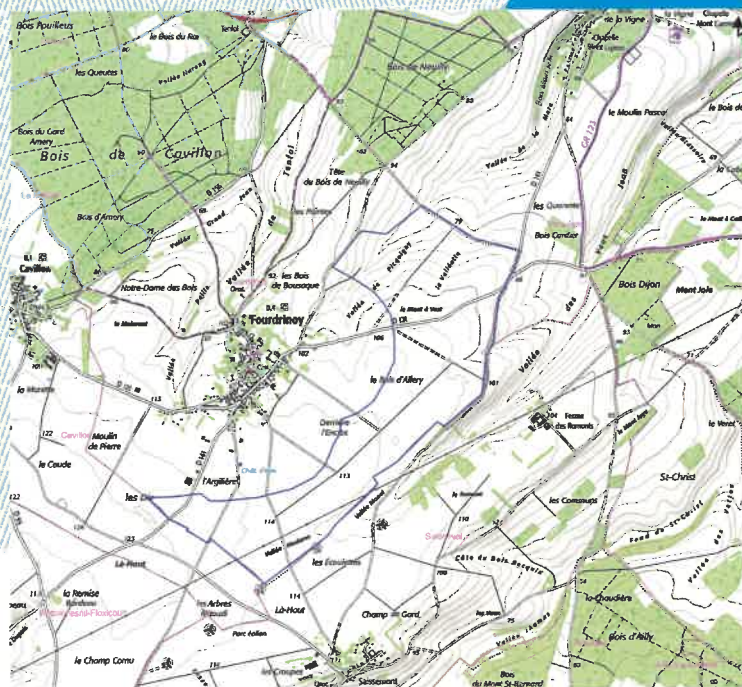
Restant à votre écoute,
Manuel Guillot, maire de Fourdrinoy

Situation du projet

La commune dispose d'un site possible d'implantation. D'une surface d'environ 200 hectares, il pourrait accueillir au maximum 3 éoliennes. C'est à l'issue du processus d'études et de la démarche de concertation que le scénario final d'aménagement et le nombre d'éoliennes seront définis.

Ce secteur ne présente pas a priori de contraintes techniques ou environnementales rédhibitoires à l'installation d'éoliennes.

ADMINISTRATIF
— Limites communales
ÉOLIEN
— Zone potentielle



L'installation d'un mât de mesures anémométriques

Une bonne connaissance de la vitesse et de la direction du vent est indispensable pour positionner au mieux les éoliennes et préciser l'économie du projet. Un mât de mesures anémométriques (photo ci-contre) va pour cette raison être installé en juillet sur la commune de Oissy.

D'une hauteur de 120 mètres, il sera équipé de 4 anémomètres et de 2 girouettes. Les enregistrements seront effectués en continu pendant au moins 12 mois. C'est la corrélation de ces données avec celles enregistrées sur un temps long par une station météo proche qui permettra de disposer d'une prédiction long terme des conditions de vent. Ce sont aussi ces mesures qui permettront de déterminer la puissance optimale des éoliennes. Ce mât sera également équipé d'un détecteur sonore très sensible qui permettra d'enregistrer les ultrasons émis par les chauves-souris. Ces enregistrements seront menés jusqu'à l'été 2024. Le bureau d'études mandaté pour l'étude faune/flore pourra alors formuler d'éventuelles recommandations pour éviter d'impacter ces petits mammifères volants.



Les prochaines étapes

Le processus d'études débutera au mois d'août. L'analyse de l'état initial durera au moins une année. Nous disposerons alors d'une cartographie précise des différentes sensibilités au niveau du site. Cela permettra d'évaluer les impacts éventuels et les mesures à adopter pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Comme indiqué dans l'édito, une permanence publique d'information sera organisée en septembre.